

## SEMESTRE 4 – ÉCONOMIE

### Fiche 2 : Économie et confiance

#### 1) Importance de la confiance dans une économie

Les **échanges** sont la base de l'économie. Tout échange est basé sur la **confiance** car chaque acteur doit espérer que son partenaire va respecter ses engagements. Chacun prend donc un risque en faisant confiance à l'autre.

Il est important de limiter la **défi**ance, même entre acteurs qui ne se connaissent pas. De plus, ces acteurs, qui participent à l'échange, n'ont pas toutes les informations pour juger de la situation et doivent prendre leur décision dans un **environnement incertain**.

***Exemple** : une personne qui vend sa voiture d'occasion sait si elle a eu des problèmes mécaniques, si elle a des défauts cachés... Pourtant, elle va parfois ne pas les révéler à l'acheteur potentiel. L'acheteur n'a donc pas toute l'information dont il voudrait disposer sur la voiture. Malgré une asymétrie d'information entre les deux, l'échange va quand même se faire si l'acheteur fait confiance au vendeur sur la « qualité » de la voiture et si le vendeur a confiance envers le mode de paiement de l'acheteur.*

Au niveau de l'**asymétrie d'information**, nous pouvons dégager deux phénomènes :

- La **sélection adverse**, ou antisélection, qui se produit **avant** que ne se réalise l'échange ou la signature du contrat (*ex : un candidat à un emploi salarié peut « cacher » à son employeur ses indisponibilités ou sa non-maitrise d'une partie importante de l'activité*).
- L'**aléa moral** qui se produit **après** l'échange ou la signature du contrat (*ex : le même candidat, une fois salarié, ne sera pas aussi disponible qu'il ne l'a prétendu*).

Pour éviter ces situations, il existe des **outils juridiques ou techniques** (Partie 2) afin que l'information soit obligatoirement donnée à celui des contractants qui a le moins d'information.

***Exemple** : il a été instauré, en immobilier, des diagnostics techniques obligatoires relatifs à la consommation d'énergie afin que l'acheteur puisse évaluer l'état énergétique du bien qu'il pense acquérir ou louer. De même, il existe des périodes d'essais dans les contrats de travail afin que les employeurs puissent évaluer la « qualité réelle » des employés avant que le contrat de travail ne devienne définitif.*

Par ailleurs, la crainte de perte ou de baisse de la **réputation** va inciter chacun à respecter ses engagements, même s'il n'y a pas de sanction systématique, ou s'il y a peu de chance de refaire des échanges avec le même partenaire.

Dans les sociétés anciennes, où quasiment tous les partenaires des échanges locaux se connaissaient, le déshonneur public, de ne pas tenir ses promesses ou de ne pas respecter ses engagements, suffisait à maintenir un niveau de confiance et de respect des engagements

suffisants. Aujourd'hui, vu que peu de partenaires d'échanges se côtoient directement, il serait plus facile pour l'une des parties de « tricher » sans que cela ne se sache publiquement.

Mais le **phénomène médiatique** et les réseaux sociaux à propagation virale sur Internet suffisent pour que chacun craigne de perdre sa réputation (*ex : Findus et la viande de cheval, 2013*).

La **rumeur**, fondée ou non, est aujourd'hui très facile à propager. Toute entreprise doit y faire face, en répondant publiquement à certaines critiques, en étouffant d'autres ou en annonçant des orientations alternatives pour son activité (rôle du Community Manager dans la maîtrise de cette communication). Ce type de rumeur est très courant sur le marché boursier.

Dans le **monde numérique** d'Internet et des réseaux sociaux, le système de **notation** des vendeurs ou des acheteurs va donner un indicateur supplémentaire sur la qualité du partenaire avec qui on envisage de faire des échanges (e-réputation). Mais selon l'endroit où ils sont publiés (site internet, blog...) et le partenaire visé (particulier, entreprise...) certaines personnes feront plus ou moins confiance à ce système de notation. Par exemple, concernant les commentaires sur une entreprise, il y a suspicion que ce soit elle-même qui les ait rédigés lorsqu'ils sont élogieux, et que ce soit l'un de ses concurrents lorsqu'ils la desservent.

## **2) Les institutions et les instruments gardiens de la confiance**

Selon Douglass Cecil North (1990), « les institutions sont les **règles du jeu** dans une société ou, plus formellement, elles sont les **contraintes humainement conçues** qui façonnent l'interaction humaine, que celle-ci soit politique, sociale ou économique ».

Les **institutions** et les **instruments** mis en place par l'État (lois, arrêtés, tribunaux, police, normes, labels...) ou les organisations (certification par un tiers de confiance, outils techniques de contrôle, système de paiement bancaire sécurisé...) font partie de notre vie en société. Les individus vivent avec au quotidien et ne s'en préoccupent pas en détail lorsqu'ils font des échanges. Ils savent qu'il y a globalement des **garde-fous** pour leurs transactions (*ex : produits qui doivent être conformes à des normes pour être mis sur le marché, vendeurs immatriculés, contrats tacites, procédures judiciaires possibles...*).

La **monnaie** a aussi une valeur reconnue (sauf lors de certaines crises) et les acteurs lui font confiance pour valoriser l'échange.

Les **contrats**, leur **réglementation**, et éventuellement les diverses manières de résoudre les conflits (*voir fiches de droit des obligations*) donnent un cadre pour la vie en société et ses échanges qui favorisent la confiance.

*Exemple : une personne va commencer à travailler car elle sait que son contrat de travail stipule qu'elle recevra un salaire en fin de mois. Elle va donc faire confiance à son employeur en ce qui concerne son gain futur, ses conditions de travail... En cas de problème elle sait qu'elle pourra ternir la réputation de son employeur ou s'en remettre à la justice.*

Concernant le respect de la **vie privée**, le droit à l'image, la divulgation de données personnelles... les individus peuvent augmenter leur confiance envers les institutions et les outils techniques : protection de leurs données, RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données, entré en vigueur en 2018), limitation des accès à certaines personnes, recours judiciaires...

Concernant le **commerce électronique**, des obligations juridiques, comme le délai de rétractation, ou encore le fait que le vendeur doive publier ses coordonnées précises, ont été mises en place, notamment avec la LCEN (Loi sur la Confiance dans l'Économie Numérique).

De même, des **contrôles techniques** (*ex : paiement par carte bancaire, recours à un tiers de confiance, paiement validé par un code unique valable pour une seule transaction...*) existent mais ne concernent que l'aspect numérique des transactions.

### **3) Les crises financières et la confiance**

Une crise financière naît souvent d'un problème dans le système des prêts, emprunts et placements. Ce système touche donc les **marchés boursiers** (actions, obligations et autres titres), les **établissements de crédits** (principalement les banques) et le **système financier de l'État** (prêts, emprunts publics).

L'activité de ces organismes est essentiellement basée sur la confiance. Une banque, par exemple, génère une partie de son profit en accordant des prêts à ses clients. Or, ces accords sont basés sur la confiance dans le remboursement. Ceci se traduit ici par l'estimation, par la banque, de la capacité de remboursement de l'emprunteur lié à la somme à rembourser et au délai (nombre de périodes) de remboursement.

De même, la confiance et surtout les rumeurs qui se propagent (santé d'une entreprise, décisions stratégiques importantes, crises sociales ou sociétales...) font fortement varier l'offre et la demande sur les **marchés boursiers**, même sans raison réellement fondée (propagation des rumeurs, peur de s'engager dans le futur, retrait de certaines liquidités...).

***Exemple** : l'affaire Jérôme Kerviel (Société Générale) a largement perturbé la Bourse et la méfiance des particuliers (alors que peu de personnes connaissaient les réels tenants et aboutissants de cette affaire).*

Ces crises financières vont avoir des **répercussions** sur le reste de l'économie du pays ainsi que sur celles des pays voisins et des pays habituellement partenaires (fournisseurs, clients). Cela va induire des crises économiques, qui vont impacter les autres pays proches (**crises importées**) : renchérissement ou baisse du prix des produits en cas de hausse de la monnaie (crise monétaire), baisse de la consommation, chômage, baisse de l'activité des entreprises... Ces crises vont, à leur tour, alimenter la **défiance** des acteurs économiques (moins d'investissements, de consommation, de prêts...) qui, en perdant confiance, participent aussi au phénomène de crise (crainte pour l'avenir, plus d'épargne de précaution pour assurer l'avenir, consommation de produits peu chers et importés, peu d'investissement...). Ce système s'entretient donc de lui-même avec ce **cercle vicieux**.